الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة قسنطينة 2

نيابة المديرية

التكوين العالي للطور الثالث، التأهيل الجامعي و البحث العلمي و التكوين العالي في ما بعد التدرج

UNIVERSITE DE CONSTANTINE 2

VICE RECTORAT

Chargé de la Formation supérieure de 3ème cycle, L'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post-Graduation

Dépôt du dossier de candidature à l'habilitation universitaire

En application de l'arrêté ministériel N° 521 du 05 septembre 2013 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives l'habilitation universitaire,

Le candidat à l'habilitation universitaire doit être:

* Enseignant chercheur ou chercheur permanant, en position d'activité permanente dans son établissement d'exercice.
* Titulaire dans le grade occupé

Deux sessions de dépôt des dossiers de candidatures sont respectivement fixées :

Du 15 au 30 septembre et du 15 au 30 janvier de l'année universitaire.
Le dossier du candidat doit être déposé auprès de la structure chargée de l'habilitation universitaire de son établissement d'exercice.

Constitution du dossier de candidature pour une habilitation Universitaire :

Pour **l'enseignant chercheur** : 08 exemplaires

1. Demande manuscrite
2. Copie de la décision de titularisation dans le grade
3. Attestation de fonction récente
4. Copie des diplômes universitaires obtenus
5. Exemplaire de la thèse de doctorat
6. Curriculum vitae retraçant les différentes étapes de la carrière du postulant
7. Les documents portant sur l'ensemble des travaux du postulant à l'habilitation universitaire, notamment :
   - Un article et/ou publication scientifiques publiés dans une revue scientifique reconnue avec comité de lecture, réalisé après la soutenance de doctorat.

- La production pédagogique réalisée (ouvrages, polycopiés, cours en ligne…) est justifiée par au moins un polycopié.
- Autres articles scientifiques, s'il y a lieu, publiés dans des revues scientifiques reconnues avec comité de lecture.
- Les communications scientifiques dans des conférences et colloques scientifiques, s'il y a lieu , accompagnées d'une attestation de participation.
- Les ouvrages scientifiques s'il y a lieu.
- Les brevets d'invention, s'il y a lieu.
- Une synthèse de cinq (5) à dix (10) pages mettant en exergue l'ensemble des travaux scientifiques et pédagogiques.

Pour le **chercheur** : 08 exemplaires

1. Demande manuscrite
2. Copie de la décision de titularisation dans le grade
3. Attestation de fonction récente
4. Copie des diplômes universitaires obtenus
5. Exemplaire de la thèse de doctorat
6. Curriculum vitae retraçant les différentes étapes de la carrière du postulant
7. Les documents portant sur l'ensemble des travaux du postulant à l'habilitation universitaire, notamment :

- Un article et ou publication scientifiques publiés dans une revue scientifique reconnue avec comité de lecture, réalisé après la soutenance de doctorat.
- Les activités de recherche scientifiques et de développement technologiques sanctionnées par des rapports annuels validés par le conseil scientifique.
- Autres articles scientifiques, s'il y a lieu, publiés dans des revues scientifiques reconnues avec comité de lecture.
- Les communications scientifiques dans des conférences et colloques scientifiques, s'il y a lieu , accompagnées d'une attestation de participation.
- Les ouvrages scientifiques s'il y a lieu.
- Les brevets d'invention, s'il y a lieu.
- Une synthèse de cinq (5) à dix (10) pages mettant en exergue l'ensemble des travaux scientifiques.